



POLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE

Service Territoires et Politiques Contractuelles

Affaire suivie par : Caroline DEBLADIS

Tél. : 04.71.46.21.78

email : cdebladis@cantal.fr



D20PADT09383

Monsieur Marc MAISONNEUVE
Président du Syndicat Mixte du SCoT HCD
Hôtel de Ville
Place Georges Pompidou
15 200 MAURIAC

Aurillac, le **28 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

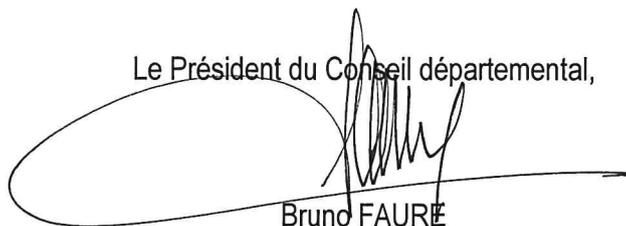
Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité l'avis du Département au titre des Personnes Publiques Associées (article L.132-7 du Code de l'urbanisme) et gestionnaire de voirie pour donner un avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Haut Cantal Dordogne arrêté lors du Conseil Syndical du 11 mars 2020.

A cet effet, veuillez trouver ci-annexée la délibération en date du 25 septembre 2020 faisant état de l'avis émis par le Conseil départemental après examen de votre proposition.

Mes services restent à votre disposition pour toute question complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée. *Bau = h.*

Le Président du Conseil départemental,



Bruno FAURE

Conseil départemental du Cantal

28 avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex

Tél. 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 42

cantal.fr

Chaque jour à vos côtés

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Extrait des Délibérations du Conseil départemental

—————
RÉUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020
—————

20CD03-16

L'an deux mil vingt et le Vendredi vingt-cinq Septembre, à seize heures cinq, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M Bruno FAURE, Président du Conseil départemental,

Présents : Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Jean-Yves BONY, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Marie-Hélène ROQUETTE, Gérard SALAT.

Absent(s) Excusé(s) : Cédric FAURE (donne pouvoir à : Dominique BEAUDREY), Christiane MEYRONEINC (donne Ayant donné pouvoir pouvoir à : Gérard SALAT), Charles RODDE (donne pouvoir à : Valérie CABECAS).

OBJET : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) HAUT CANTAL DORDOGNE : AVIS SUR LE PROJET ARRETE

RAPPORTEUR : Marie-Hélène CHASTRE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

Après avoir pris connaissance du rapport de M. Le Président, et des avis émis par les Commissions,

Vu les articles L.132-11 et L.153-16 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté et transmis par le Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne ;

- **ATTIRE** l'attention du Syndicat Mixte du SCoT Haut Cantal Dordogne en charge de l'élaboration de son SCoT sur les recommandations et remarques évoquées dans le document joint en annexe de la délibération.

- **EMET** un avis favorable avec réserves.

Publication : 06 octobre 2020

Transmission Préfecture : 06 octobre 2020

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Bruno FAURE

Annexe

Remarques et réserves au projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Haut Cantal Dordogne

Suite à l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Haut Cantal Dordogne lors du Comité syndical du 11 mars 2020 et conformément à l'article L.153-16 du Code de l'Urbanisme, le Conseil départemental en qualité de personne publique associée est invité à émettre son avis sur ce projet. Prescrite le 12 novembre 2015, l'élaboration du SCoT porte sur les 71 communes du périmètre.

Le Département sera soucieux de pouvoir contribuer à faciliter la mise en œuvre du SCoT, et à apporter son concours, dans son champ de compétences, pour approfondir le cas échéant les réflexions engagées sur certaines thématiques. Ainsi, les observations présentées dans ce document doivent être conçues comme une contribution à la finalisation du SCoT.

Routes départementales

Les lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ont transféré au Président du Conseil départemental les pouvoirs de gestion du domaine public routier du Département dans les domaines de la police de la circulation et de la police de la conservation.

Ce transfert de compétence et les applications de celui-ci ont abouti à l'établissement d'un règlement de voirie départementale mis à jour par le Conseil départemental en septembre 2015.

Ce règlement est le document de référence pour toutes les personnes intervenant sur le domaine routier départemental, qu'il s'agisse des usagers de la route, des riverains, des concessionnaires de réseaux, des occupants de droits, des entreprises de travaux publics, des collectivités souhaitant intervenir sur le domaine public et des bénéficiaires d'autorisation individuelle.

Aussi, nul ne peut, sans disposer d'un titre (permis de stationnement, permission de voirie, conventions d'occupation, accord technique pour les occupants de droit) l'y habilitant, occuper ou modifier le domaine public routier départemental. Ainsi, une simple création ou modification d'accès à la voie publique doit faire l'objet d'une demande qui sera examinée par le Conseil départemental, particulièrement au regard des conditions de sécurité.

Il est nécessaire d'éviter les mitages et donc la création de nouveaux accès aux différentes zones commerciales ou autres sur les axes routiers et en particulier sur les RD922 et RD3.

Concernant la thématique du salage hivernal (page 99 du diagnostic), il convient de préciser qu'à ce jour aucun substitut au sel n'est véritablement efficace. Il est donc nécessaire d'éviter toute imposition de substitut au sel au sein du SCoT pour des raisons de sécurité routière.

À propos des limitations de vitesse sur les RD (page 304 du diagnostic), ces dernières sont dorénavant limitées à 90km/h et non 80km/h.

L'interdiction de drainage sur l'ensemble des bassins versants concernés par des captages d'eau (page 23 du DOO) ne doit pas comprendre les secteurs soumis aux mouvements, glissements de terrain, aux éboulements.

Eau et Assainissement

Les remarques apportées sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement concernent surtout des demandes de précisions et corrections dans la partie dédiée du diagnostic et du DOO.

Assainissement des eaux usées (diagnostic page 95) :

Les STEP ne peuvent être abandonnées car les effluents doivent être traités. Aussi, les stations qualifiées d'obsoletes nécessitent la mise en œuvre d'une étude afin de définir une stratégie quant au devenir de la filière (réhabilitation, création d'une nouvelle filière...). Le nombre de filières d'assainissement collectif sur le secteur d'étude mériterait d'être précisé en détaillant les capacités de chacune.

36 systèmes d'assainissement sont impactés par des problématiques réseaux : présence en excès d'Eaux Claires Parasites Permanentes ou Météoritiques (ECP – ECPM).

Limites les différentes pressions sur la ressource en eau (page 23 du DOO) :

Prescription n° 19 : Le paragraphe concernant les stations d'épuration de moins de 2000 Equivalent-Habitants pourrait être reformulé de la manière suivante : « les niveaux de rejets seront renforcés, y compris pour les stations de moins de 2000 EH : amélioration des rendements épuratoires (création d'une nouvelle filière ou travaux de réhabilitation) par la mise en place d'un rejet indirect vers le milieu récepteur (zone tampon). L'objectif étant d'abattre les flux d'azote et de phosphore (traitement tertiaire à réaliser si nécessaire). En cas de pollution bactériologique du cours d'eau ayant un impact sur une zone de baignade, la mise en place d'un traitement bactériologique sera étudié.

Tourisme

5.3 Promouvoir la diversification des facteurs d'attractivité touristique (page 54 du DOO) : Il est important de noter qu'il existe une vraie problématique de requalification et de montée en gamme des villages vacances présents sur le territoire du SCoT, qui en terme de capacité d'accueil pourraient répondre à l'accueil de groupes mais qui aujourd'hui ne correspondent pas aux attentes de la clientèle.

5.3.3. Conforter des sites à haute valeur touristique (page du DOO) : Le travail envisagé sur un affichage touristique qualitatif et harmonisé à l'échelle du SCoT devrait être mené en parallèle et en collaboration avec les travaux engagés par le Conseil départemental concernant des panneaux images qui seront implantés sur les routes départementales.

Concernant les projets touristiques en cours, n'apparaissent pas dans la liste : la valorisation du château d'Apchon et le projet de Via Ferrata en Pays Gentiane. En outre, les projets de centre d'hébergement et de loisirs de pleine nature du Col de Légal et d'équipement et de mise en sécurité de trois canyons du Pays de Salers (vallées de l'Aspre et du Mars) ont été réalisés.

Patrimoine et culture

Pour information, les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont devenus les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) au 1^{er} janvier 2016 (page 16 du PADD).

Concernant la culture dans les documents cadres du SCoT, cette dernière n'apparaît que très peu et les programmations structurantes menées sur le territoire (par exemple par les CC Sumène Artense et Pays de Salers), le travail des médiathèques (Mauriac et Riom), la politique culturelle du Pays Gentiane, les projets fédérateurs départementaux en éducation artistique et culturelle, entre autres, n'apparaissent pas.

Les services de la Direction de l'Action Culturelle du Conseil départemental ont dressé la liste des lieux recevant du public ayant un intérêt patrimonial. Cette liste sera jointe à l'avis du Conseil départemental.

Commune	Site	Type de site	Ouverture au public	Commentaires
Ally	Château de La Vigne	Château + musée + site classé	OUI-accès payant Du 01/07 au 31/08 Ouverture tous les jours de 11h à 12h et de 14h à 19h Fermé le dimanche matin - Groupes sur Rendez-vous de Pâques à Toussaint	Demeure historique (château médiéval de la famille de Scorailles à visiter avec aussi -Le Salon de l'Auto Miniature : 4500 modèles réduits et jouets et La Ronde des Poupées du Monde : 1500 poupées folkloriques. + panorama sur les Monts du Cantal
Anglards-de-Salers	Château de la Trémolière	Bâti M.H ¹ + Jardin Remarquable + expo annuelle art contemporain	OUI en accès payant à la visite	Bâti exceptionnel et l'exceptionnelle collection de verdure d'Aubusson "le bestiaire fantastique", ensemble de tapisseries du XVI ^e siècle classées Monument Historique, e "Le verger de Déduit", jardin situé dans l'ancien parc du château de la Trémolière et labellisé "jardin remarquable" par le Ministère de la Culture.
Anglards-de-Salers	Église	Bâti M.H	OUI en accès libre	
Anglards-de-Salers	Col de Néronne	Site	OUI en accès libre	
Antignac	Chapelle du Roc Vignonet MH	Architecture et vitraux	OUI accès libre	
Auzers	Château	Château MH et jardin	X	Réseau des châteaux d'Auvergne

¹ M H : Monument Historique

Barriac-Les-Bosquets	Église + sonnerie des Paulate	Protection M.H et tradition	OUI en accès libre	Bâti historique et tradition séculaire avec fête annuelle le 14 décembre. La fête de Paulate, créée la même année que le groupe, par les Bouscas, est devenue une fête incontournable à Barriac. Paulate, "le cousin du Père Noël" est présenté, chaque année en décembre, aux enfants, comme un personnage clé des festivités de Noël. Tous les ans, pendant les neuf jours qui précèdent Noël, après que le carillonneur ait entonné le Roi d'Agobert au clocher de l'église de Barriac-les-Bosquets, les enfants sages reçoivent sous leur oreiller, un père-noël ou un sabot en chocolat. Cette tradition existante encore dans les années 1960/1965 à Barriac a été remise au goût du jour par les Bouscas et le personnage dessiné par Roland Sabatier
Barriac-Les-Bosquets	Puy de Bouval	Site panoramique et historique	OUI en accès libre	Statue monumentale de l'abbé Filliol « martyr de la Révolution » et une table d'orientation sur les Monts du Cantal
Bassignac	Le jardin délirant de Parensol	Maison thématique	x	
Brageac	Église romane MH	Église et trésor art religieux	x	
Brageac	Abbaye + ermitage de St Till et fontaine de St Till dite fontaine de jouvence	Église ancien monastère abbesse de Brageac classé M.H + site touristique	OUI accès gratuit et libre- Du 01/04 au 30/11 Tous les jours de 9h à 18h pour l'église de Brageac et en accès libre pour l'extérieur de l'église de Brageac ainsi que l'ermitage et la fontaine. sentier de rando pedestre depuis la fontaine jusqu'à l'Ermitage de St Till	Concert dans l'église. patrimoine bâti historique roman + expo permanente trésor orfèvrerie + concert dans l'église/patrimoine rural + site historique- sentier de randonnée pedestre
Champagnac	Musée de la Mine	Maison thématique	x	

Chausсенac	Calvaire du Contre+ église + expo photo estivale annuelle "Quoi de 9 ?"	Sentier sur les croix + patrimoine monumental religieux	OUI en accès libre	Tous les deux ans, exposition de photographies 9 photographes pendant 9 jours dans 9 lieux (caractéristiques du patrimoine local). Le calvaire du Contre protégé M.H et sous un édicule et en pierre polychrome. Circuit d'une dizaine de croix remarquables depuis l'église et dans les hameaux. Œuvre du peintre Marcel Mazar dans l'église (1926 2009) + 1886 réalisation d'un clocher-porche de 32 mètres sur le modèle de ceux des églises de Meuse sous l'impulsion de Mgr Pagi originaires de Pleaux remplaçant le clocher à peigne
Cheylade	Église MH	Architecture et décor mural	OUI en accès libre	
Condat	Abbaye de Feniers MH	Architecture et vestiges archéologiques	OUI en accès libre	
Drugeac	Vélorail	Site touristique et patrimoine industriel	OUI accès payant Du 25/06 au 13/09/2020. Du 25/06 au 13/09/2020. Hors saison du jeudi au dimanche - Juillet / août tous les jours - Départ à 11h / 14h30 / 17h30	Parcours en draisines à pédales sur l'ancienne voie ferrée de Miécaze : Bort-les-Orgues avec une découverte du patrimoine ferroviaire de la ligne des Auvergnats de Paris
Drugeac	Église St Géraud	Protégée M.H	OUI en accès libre	Bâti historique monumental
Drugeac	Château de Ferlux	Protégé M.H	OUI accès libre des extérieurs mais pas des intérieurs car privé	
Escorailles	Musée de la paille et du grain		OUI accès payant. Musée Ouvert toute l'année• Ouvert toute l'année-Période d'ouverture : Du 01/06/2018 au 30/09/2018 (14:00 / 17:30)	Dans une grange recouverte de sa toiture originelle : le chaumi découverte du travail de la terre : travers la culture des céréales Activités de démonstration et d'atelier de vannerie

Escorailles	la Grotte de Minuit ou Église de Minuit	Site touristique et historique	OUI en accès libre	où pendant la Révolution des messes étaient célébrées en secret en l'abbé Filliol martyr de la Révolution
Escorailles	Château d'Escorailles	Demeure historique protégée M.H	OUI en accès libre	Site fortifié, ruines, château et enceinte appartenant à la famille de Scorailles qui l'abandonna pour le château de La Vigne
Escorailles	Puy Dondon	Site	OUI en accès libre	Site panoramique et de randonnée
Fontanges	Église St Vincent + chapelle Monolithe St Michel	Site et patrimoine M.H	OUI accès libre	Église gothique exceptionnelle tant sur la bâti que le mobilier + église sculptée dans un rocher au XIXe par le sculpteur Jean Ribbes
Fontanges	Château de Palmont	Patrimoine M.H	OUI accès libre sur les extérieurs car propriété privée	
Fontanges	Château de Lamargé	Patrimoine M.H	OUI accès libre sur les extérieurs car propriété privée	
Girgols	Église romane avec clocher à peigne	bâti M.H	OUI accès libre	
Jaleyrac	Église classée MH	Fresques XIIIe	OUI accès libre	
Loupiac	Ruines du château de Branzac	Ruines M.H et site panorama	OUI éloignée partiellement car propriété privée	Bâti médiéval et peintures murales XVIIe exceptionnelles
Monboudif	Musée Pompidou	Maison thématique	Payant	
Moussages	Église et Chapelle MH	Architecture et Vierge noire	OUI en accès libre	Œuvre d'art exceptionnelle
Pleaux	Ville et église	Édifice M.H + Label Petites Citées de Caractères	OUI en accès libre	Église St Jean Baptiste avec son clocher fortifié et son église gothique avec un riche mobilier et expo trésor orfèvrerie dont des exceptionnels émaux de Limoges
Pleaux	ND d'Enchanet et Barrage	Site + patrimoine industriel et religieux (site marial)	OUI accès libre sauf visite du barrage	Randonnée autour et depuis le barrage. 1946 à 1950 construction du barrage + chapelle mariale d'Enchanet avec pèlerinage

Pleaux	Musée de l'Herminette	Écomusée	OUI Visite gratuite-ouvert du mardi au samedi de 10h30 à 12 h et de 14h à 18h30, Juin, Juillet, Août, hors saison il se visite sur RDV.	Exposition sur les métiers du bois et la sculpture
Saignes	Village	Architecture Civile et religieuse	OUI accès libre	Maisons XVe
Saint Martin Valmeroux	Village	Architecture Civile et religieuse	OUI accès libre	
Saint-Bonnet-de-Salers	Maison de la salers	Musée	OUI accès payant	
Saint-Cernin	Château du Cambon	Bâti M.H	OUI accès sur RDV à la visite	
Saint-Cernin	Église Saint-Cernin des XV ^e et XVIII ^e siècles et son clocher-peigne	Bâti M.H	OUI accès libre	
Saint-Cernin	Tour de Marzes du XIII ^e siècle	Bâti M.H et site	OUI accès libre	
Saint-Chamant	Église gothique + chapître	Patrimoine M.H	OUI accès libre	Statuaire et stalles exceptionnelles
Saint-Chamant	Château de Saint-Chamant	Patrimoine M.H bâti et mobilier et site avec le parc	OUI accès payant Le château et le parc sont ouverts aux visites tous les jours du 1er juillet au 31 août, de 14h30 à 18h30.	Mobilier dont tapisserie des Flandres et de la Marche+ expo permanente des œuvres de François Couderc de St-Chamant
Saint-Chamant	Grottes troglodytiques dans le rocher de Cors	Patrimoine et site archéologique	OUI accès libre	
Saint-Christophe-Les-Gorges	Chapelle Notre-Dame-du-Château	Patrimoine	OUI accès libre	Église castrale avec Vierge noire et pèlerinage + site au-dessus des gorges de la Maronne
Saint-Cirgues-de-Malbert	Église romane de St Cyr et Ste Julitte	bâti M.H	OUI accès libre	

Sainte-Eulalie	Suc de Drom	Site	OUI accès libre	
Saint-Martin-Cantalès	Église romane et monuments aux morts	Bâti M.H et art contemporain	OUI accès libre	Église romane et monuments aux morts crée par Guillaume Leblon, en 2014 et il est une compilation de "8 pierres du monde"
Saint-Martin-Valmeroux	Bourg et église gothique, fontaine , hall aux blés avec ancienne mesure	patrimoine M.H	OUI accès libre pour les espaces publics et sur les extérieurs pour les privés	
Saint-Rémy-de-Salers	Maison dite « la Commanderie » à Vedèche	Patrimoine	OUI accès libre sur les extérieurs car propriété privée	
Salers	Ville, église, place Tyssandier d'Escous, fontaine, esplanade de Barrouze, beffroi et porte Martille, hospice de Lizet, chapelle ND-de-Lorette, Monuments aux morts, musée	M.H et panorama	OUI accès libre et payant pour le musée	Église gothique exceptionnelle tant sur le bâti que le mobilier
Tournemire	Bourg , église et château	bâti M.H et site Label Plus Beaux Village de France	OUI accès libre sauf pour le château accès payant à la visite	
Tourniac	Maison de la forêt de Miers	Écomusée +site de randonnée de la forêt	OUI accès payant- Juin/juillet/Août : tous les jours de 10h30 à 18h00 (fermé le vendredi)- Mai et Septembre : sur réservation	Animation et présentation des metiers comme au XIXe siècle, gabares sur la Dordogne et exposition annuelle sur la faune & la flore. Randonnée. Forêt domaniale des seigneurs de Scorailles puis absesse de Brageac jusqu'à la Révolution bien privé vendu en 1960 à l'ONF
Trizac	Église romane MH	Architecture/ œuvres d'art	OUI accès libre	
Trizac	Site de Cotheuge MH	Site archéologique aménagé	OUI accès libre	N'apparaît pas sur la carte des POI patrimoniaux
Ydes bourg	Église romane MH	Église et trésor art religieux	Trésor payant	

Ydes bourg	Exposition insectes et papillons du monde	Maison thématique	Payant	
Ydes bourg	La Font Sainte	circuit lieu de pèlerinage	OUI accès libre	

